



Assemblée Générale ordinaire

26 juin 2025

Rapport
Social
Financier
& Patrimoine
2024



SOMMAIRE

RAPPORT SOCIAL 2024 **P.5**

RAPPORT FINANCIER 2024 **P.13**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES** **P.23**

RAPPORT PATRIMOINE 2024 **P.35**

**RAPPORT
SOCIAL 2024**

MOMENTS CLÉS

DE L'ANNÉE 2024

- > **Signature d'un nouvel accord sur le temps de travail**
- > **Renégociation de notre accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)**
- > **Mise en place d'un partenariat avec ETTIC dans l'objectif de réduire les coûts liés au recours à l'intérim**
- > **Journées d'Intégration Associatives : +de 90 participants en 2024**
- > **Poursuite du travail de refonte des fiches fonction des principaux métiers présents au sein de l'Association via la mise en place de groupes de travail**
- > **Mise en place de contrats de services civiques en lien avec le renouvellement de notre agrément : 8 missions démarrées en 2024**



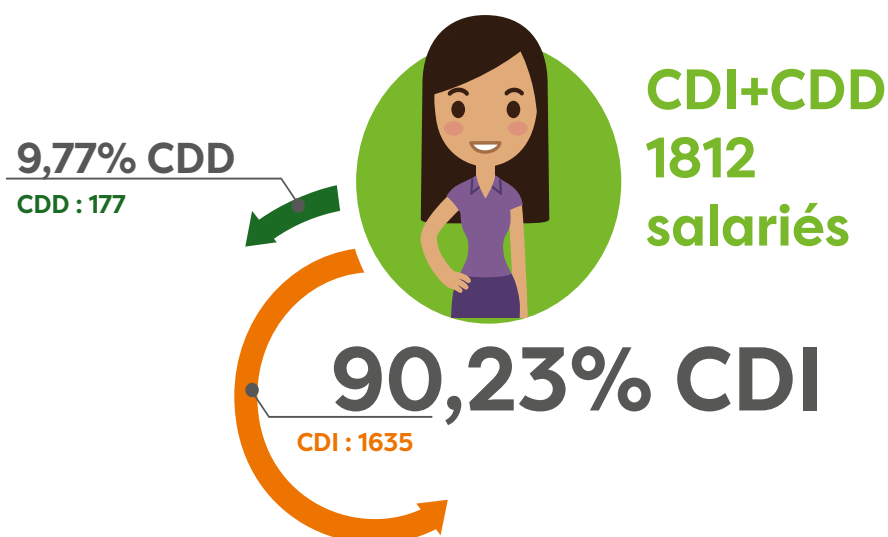
Toutes les données sont présentées au 31.12.2024

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS EN PERSONNES PHYSIQUES (CDI)



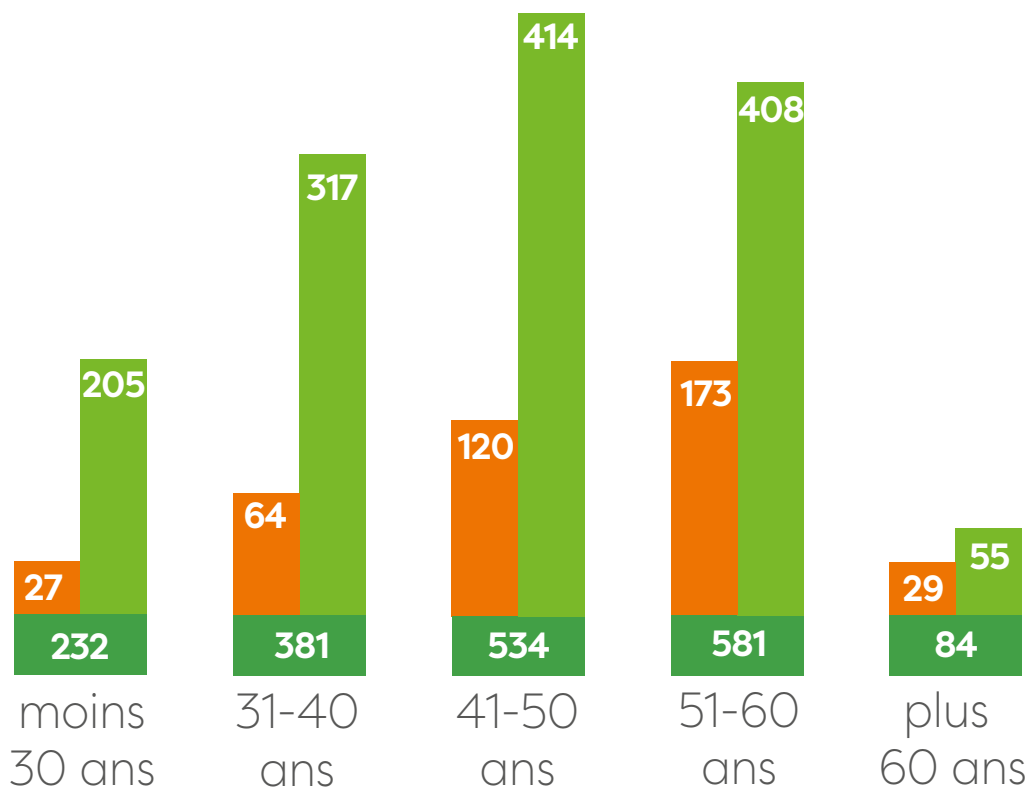
1635
Salariés CDI

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SALARIÉS EN PERSONNES PHYSIQUES (CDI ET CDD)



RÉPARTITION DE L'FFECTIFS TOTAL

HOMMES/FEMMES PAR TRANCHE D'ÂGE



Femmes



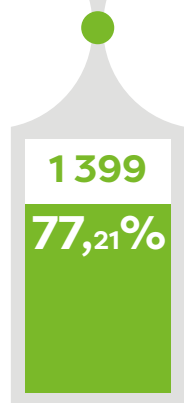
Hommes



Total

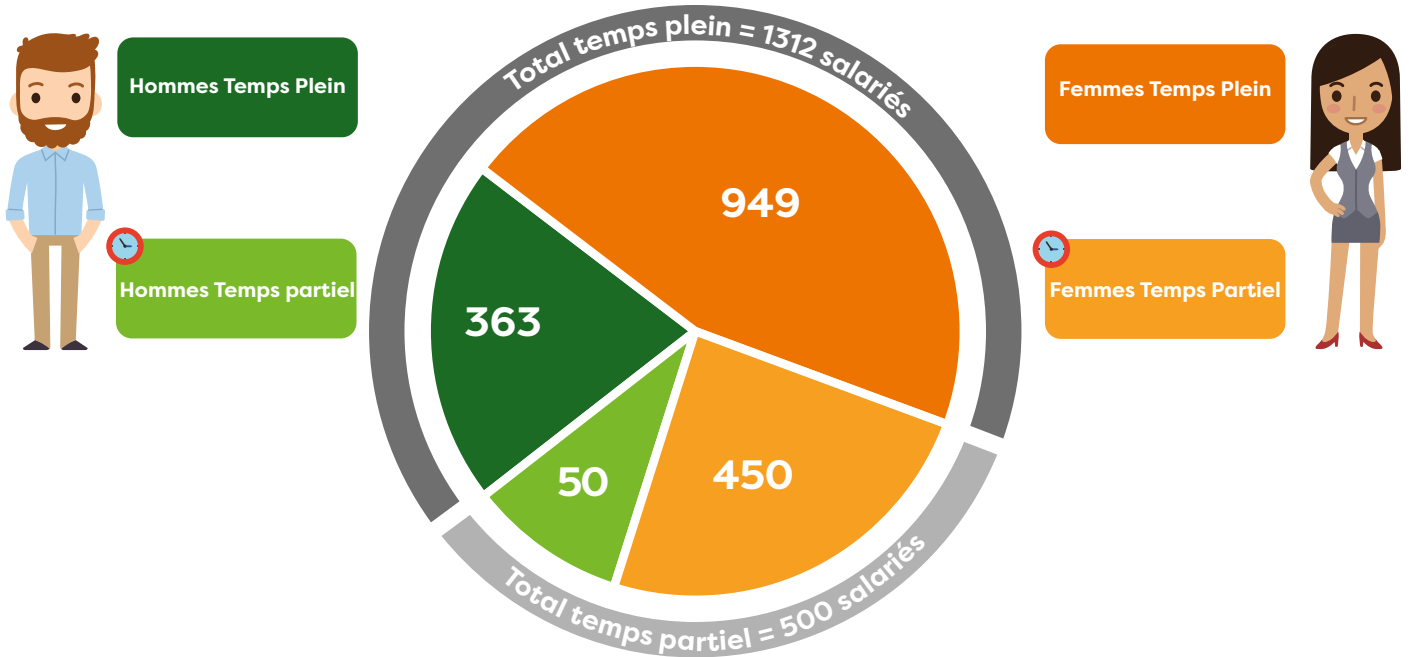
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SALARIÉS

PAR SEXE



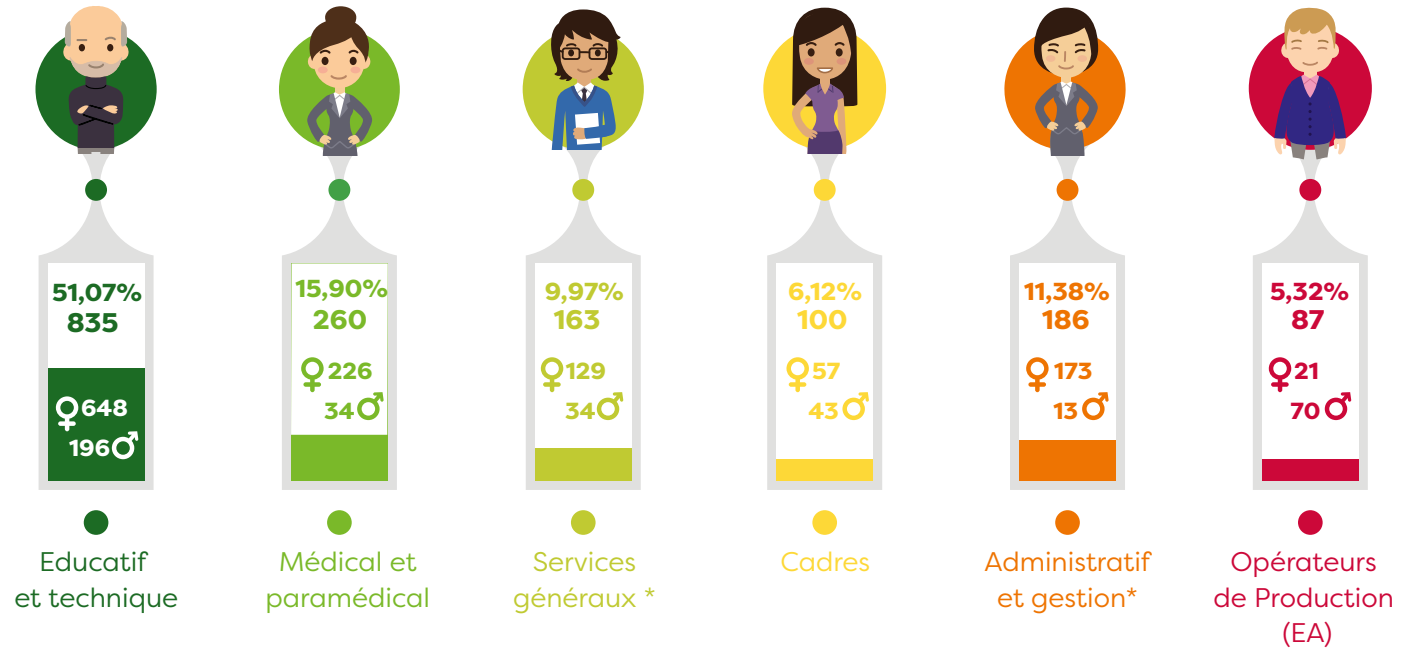
EFFECTIFS

TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL



RÉPARTITION DES EFFECTIFS

EN CDI PAR CATÉGORIE DE MÉTIERS



*Services généraux : cuisine, lingerie, entretien des locaux

*Dont 77% en contact avec le public accompagné

INDEX ÉGALITÉ

FEMMES / HOMMES

Index d'égalité professionnelle femmes-hommes à l'Adapei-Aria de Vendée



L'Adapei-aria de Vendée obtient un indice de 94/100 pour l'année 2024. Résultat en augmentation par rapport à l'année 2023. Ces résultats confirment notre engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'Association a en effet rappelé un certain nombre d'engagements sur ce sujet, dans son Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes entré en vigueur en Janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

Cet accord engage l'Association autour de 4 axes principaux autour de l'égalité hommes/femmes :

- La formation professionnelle (égalité d'accès à la formation, compatibilité des départs en formation avec l'exercice de responsabilités familiales...),
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales,
- La rémunération effective entre les Femmes et les Hommes,
- Les conditions de travail, de sécurité et de santé.

Cette politique est une réalité dans tous nos dispositifs et c'est tout naturellement que tous les managers de l'Association la mettent en œuvre au quotidien.

FORMATION DES SALARIÉS



1 207 702€
Budget formation
1 174 268€ en 2023



1 570
personnes formées
951 en 2023



26 442 h
heures de formation
25 941 en 2023



42
alternants
40 en 2023

L'année 2024 a été une année significative en termes de formation professionnelle. Nous avons, en effet, continué à augmenter le nombre d'heures de formation par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnes formées a quant à lui significativement augmenté.

Nos efforts de formation ont été portés auprès de l'ensemble des métiers de l'Association et sur des thématiques au cœur de nos préoccupations et de celles de l'ensemble des professionnels. Cette stratégie ambitieuse de formation a vocation à maintenir et développer les compétences de l'ensemble des professionnels au bénéfice des personnes que nous accompagnons.

En parallèle, l'Association a continué à faire de la formation professionnelle un outil stratégique pour pallier aux problématiques de recrutement en permettant notamment des formations d'AES de jeunes embauchés non diplômés.

Enfin, et pour continuer à préparer l'avenir et former des professionnels compétents, acculturés à notre secteur et à nos pratiques internes, nous avons, en 2024, sensiblement augmenté notre accueil d'alternants avec la présence de 42 professionnels en contrat d'apprentissage au cours de l'année.

FORMATION

DES TRAVAILLEURS EN ESAT



81 693 €

Budget de formation

81 570 € en 2023



3 974 h

heures de formation

4 027 h en 2023



414

personnes formées

428 personnes en 2023

Après deux années de progression en termes d'heures de formation pour nos travailleurs d'ES-AT, le plan de développement des compétences de nos travailleurs en situation de handicap se stabilise.

Le nombre d'heures et de travailleurs ESAT formés est en légère diminution pour un budget constant, indiquant une légère augmentation des coûts pédagogiques.

On peut noter que l'intégralité de notre enveloppe budgétaire a été consommée et que nous poursuivons la professionnalisation de la gestion du plan via le pilotage en Comité Inter-ESAT.

Au-delà des chiffres, c'est aussi la qualité des formations qui s'améliore et les actions engagées qui se diversifient.

RAPPORT FINANCIER 2024

PROPOS

INTRODUCTIF

Patrick Gervier - Trésorier

Laure Racaud - Directrice Administrative et Financière

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'Adapei-Aria de Vendée présente un résultat comptable positif : +429 463€. Le résultat de 2023 était de - 1 060 152€.

L'année 2024 a été marquée financièrement par les éléments suivants :

- > Des économies réalisées avec le **Plan de Retour à l'Équilibre** de 1 568 000€ comparé à 2022 (année de référence pour le PRE)
- > Des éléments exceptionnels de 753 000€ : une aide sur l'électricité reçue en 2024 mais concernant l'année 2023 et le rescrit de TVA.
- > La mise en place du **"Ségur pour tous"** pour le personnel qui en était exclu (revalorisation salariale nationale des métiers du médico-social mis en place après le COVID). Pour autant, le financement de cette charge supplémentaire n'a été compensé que par l'Agence Régionale de Santé et la DDETS (direction du travail). Le Conseil Départemental de Vendée n'a encore versé aucune compensation financière. Cela représente un impact de 477 000€ pour l'Adapei-Aria de Vendée.

> Pour la première fois depuis très longtemps, les entreprises adaptées présentent un résultat positif : +71 000€ (contre - 589 000€ en 2023). L'équilibre financier des entreprises adaptées reste pour autant fragile.

> L'association a obtenu l'accord de l'ARS pour pérenniser des fonds dédiés (et provisions) reçus il y a plusieurs années pour des projets précis qui ne sont plus d'actualité. Ces fonds sont aujourd'hui pérennisés en fonds propres et participeront à financer les futurs projets d'investissements de l'association.

L'association a commencé à appliquer le Plan de Retour à l'Équilibre et a su se mobiliser pour arrêter les déficits qui mettaient en danger imminent l'association. Pour autant, ce retour à l'équilibre reste fragile (il ne représente que 0.38% de notre budget) et n'a pas encore permis de réaliser les investissements urgents de l'association (immobilier, renouvellement du mobilier, des machines...). **Les déficits cumulés des années précédentes ont fragilisé les capacités d'investissements de l'association. Il faut donc continuer les efforts.**

RÉSULTAT COMPTABLE

CONSOLIDÉ

Montants en k€		CA	Budget	CA	Ecart	Écart
par groupes fonctionnels simplifiés		2023	proposé	2024	2024	Réel /
Cadre Interne		Réel	2024	Réel	- 2023	Budget
Total Produits		120 325	119 760	123 654	3 328	3 893
Produits	Groupe I - Produits de la tarification et assimilés	96 023	97 307	99 075	3 052	1 768
	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	22 515	21 629	22 858	343	1 229
	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	1 787	824	1 720	-67	897
Total Charges		122 965	122 017	123 116	151	1 098
Charges	Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	25 786	27 280	24 561	-1 226	-2 719
	Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	80 896	79 716	81 397	50	1 681
	Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	16 281	15 021	17 158	876	2 137
Résultat exceptionnel		1 579	563	-109	- 1 668	- 672
Résultat comptable		-1 060	-1 694	+ 429	1 490	2 123

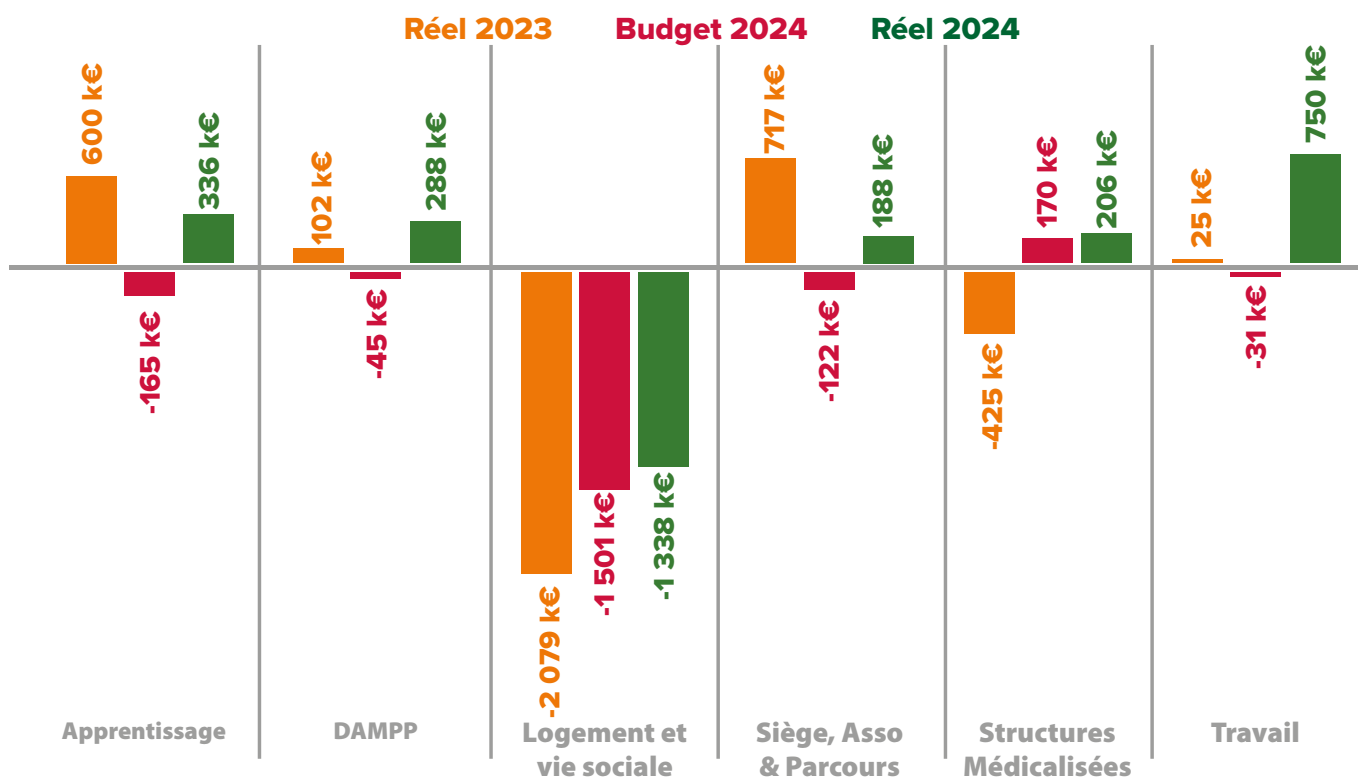
RÉSULTAT CONSOLIDÉ

PAR ACTIVITÉ

Nous pouvons noter un résultat équilibré pour le pôle apprentissage, DAMPP, pensions de famille, le siège et le pôle travail (ESAT et EA).

Les structures médicalisées en difficultés financières ces dernières années, présentent maintenant un résultat positif grâce au Plan de Retour à l'Equilibre : réorganisation des services pour éviter de faire intervenir l'intérim (très onéreux) et le financement de façon pérenne du service Adap'Autisme (équipe d'appui TND).

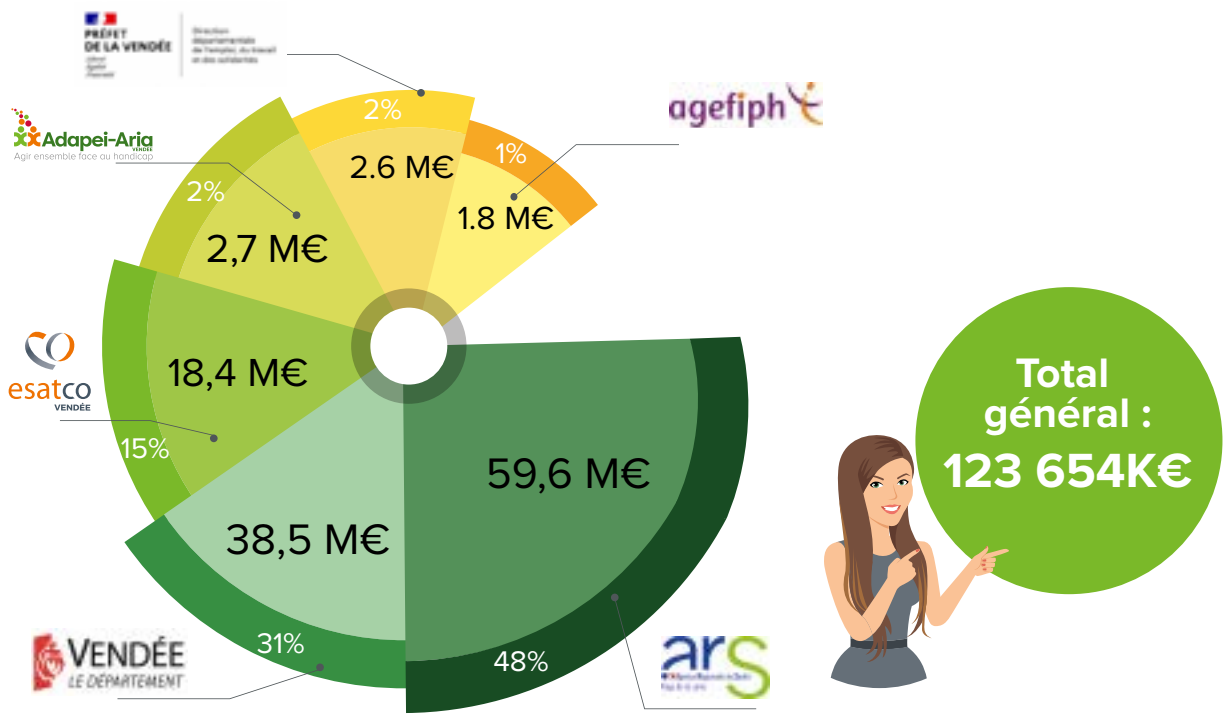
Le pôle Logement et Vie Sociale reste en déficit important, tout en réalisant des économies pour autant. Le poids de l'accompagnement des personnes en inadéquation, le non-financement du Ségur pour tous, financé par le Conseil Départemental, sont autant de facteurs financiers aggravants. La mise en place en 2025 et 2026, du nouvel accord d'entreprise sur le temps de travail et la transformation de l'offre, auront un impact positif important, notamment sur ce pôle en difficulté structurelle.



RECETTES

PAR FINANCEUR

Nos recettes ont légèrement augmenté par rapport à l'année dernière : +4%. Ceci s'explique par l'ouverture de nouveaux dispositifs financés (habitat inclusif de Fontenay, SESSAD TSLA...) et par le financement du Ségur pour tous par l'ARS et la DDETS.



BILAN

Le bilan permet de faire le point au 31/12/2024 de la situation financière de l'association : ses immobilisations, sa trésorerie, ses créances, ses dettes et les fonds propres issus notamment du cumul des résultats de l'association depuis sa création.

Nous pouvons noter les éléments significatifs suivants :

- > Baisse de 2.2 millions d'euros de la valorisation de nos immobilisations
- > Les disponibilités (notre trésorerie) sont en hausse de 5 millions d'euros suite à notre résultat positif de l'année et la vente de produits de placement
- > Un emprunt a été contracté
- > Les dettes sont en augmentation suite au non-paiement de certains Conseils Départementaux

ACTIF en K€	Montant Brut	Amort. ou Provisions	Montant Net 2024	Montant Net 2023	PASSIF en K€	2024	2023
Immobilisations incorporelles	1 961	1 402	559	749			
Immobilisations corporelles	111 346	72 416	38 930	40 786	FONDS PROPRES	26 214	26 587
Immobilisations financières	13 071	105	12 966	13 137	Résultats	429	-1 060
ACTIF IMMOBILISÉ NET	126 378	73 923	52 455	54 672	PROVISION pour risques et charges	6 417	6 218
Stocks et encours	1 195	106	1 090	1 104			
Créances	8 441	289	8 153	8 193	Fonds dédiés	7 664	8 465
Avances et acomptes versés	412	23	389		Dettes Financières	20 594	20 057
Disponibilités	17 946		17 946	13 628	Dettes	18 008	17 235
Charges constatées d'avance	689		689	721	Produits constatés d'avance	1 396	816
ACTIF CIRCULANT NET	28 685	417	28 267	23 646	DETTES ET ASSIMILÉS	47 662	46 574
TOTAL ACTIF NET	155 063	74 340	80 723	78 318	TOTAL PASSIF NET	80 723	78 318

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

DE L'ASSOCIATION

PAR RATIOS

Pour analyser la situation financière de l'association, nous pouvons nous appuyer sur des ratios qui permettent de nous comparer "aux normes nationales".

Nous pouvons noter que la situation financière s'améliore avec l'augmentation de la CAF et du fonds de roulement. Mais cela reste insuffisant pour renouveler les immobilisations des établissements et des services qui ont un taux de vétusté élevé. Le renouvellement d'immobilisations et de nouveaux investissements sont indispensables pour ne pas dégrader les conditions d'accueil et de travail au sein de l'Adapei-Aria de Vendée.

	2024	2023	Indicateur cible national
Fonds de roulement en mois	0.9	0,5	2

C'est le nombre de mois d'avance de trésorerie dont dispose l'association pour payer ces charges courantes (fournisseurs, salaires etc...)

	2024	2023	Indicateur cible national
Taux d'endettement	34.19%	33,20%	<50%

C'est l'endettement auprès des banques comparé aux fonds propres de l'association

	2024	2023	Indicateur cible national
Taux de capacités d'autofinancement	3.90%	1.70%	5% à 10%

C'est la capacité de l'association à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements.

	2024	2023	Indicateur cible national
Taux de vétusté des immobilisations	66%	63%	<50%

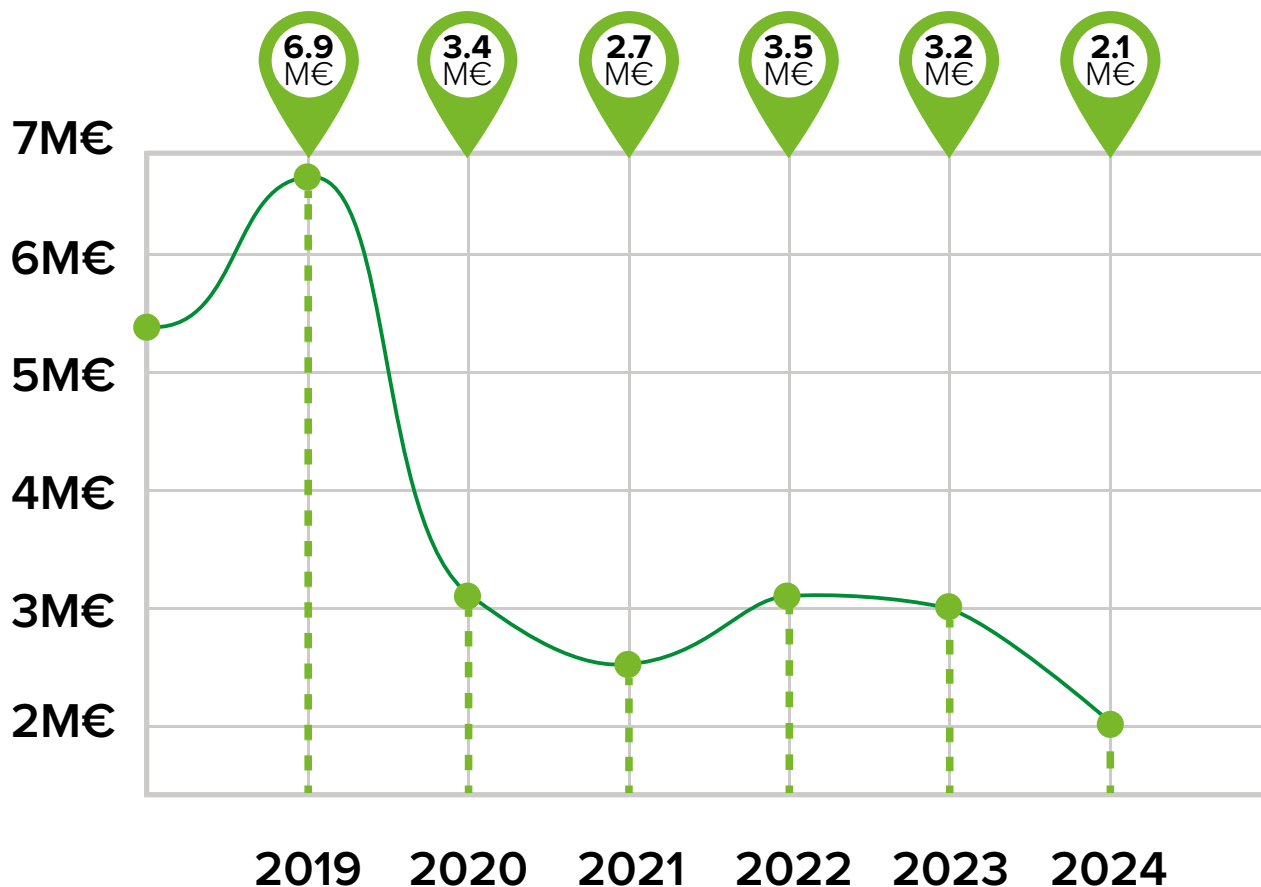
L'Adapei Aria de Vendée a une trésorerie tendue pour financer son fonctionnement et ses investissements. Elle a la capacité d'emprunter mais un taux de CAF insuffisant pour rembourser ses emprunts.

Il est important de renouveler les immobilisations des établissements et services. Pour cela, il faut réaliser des excédents dans les prochaines années.

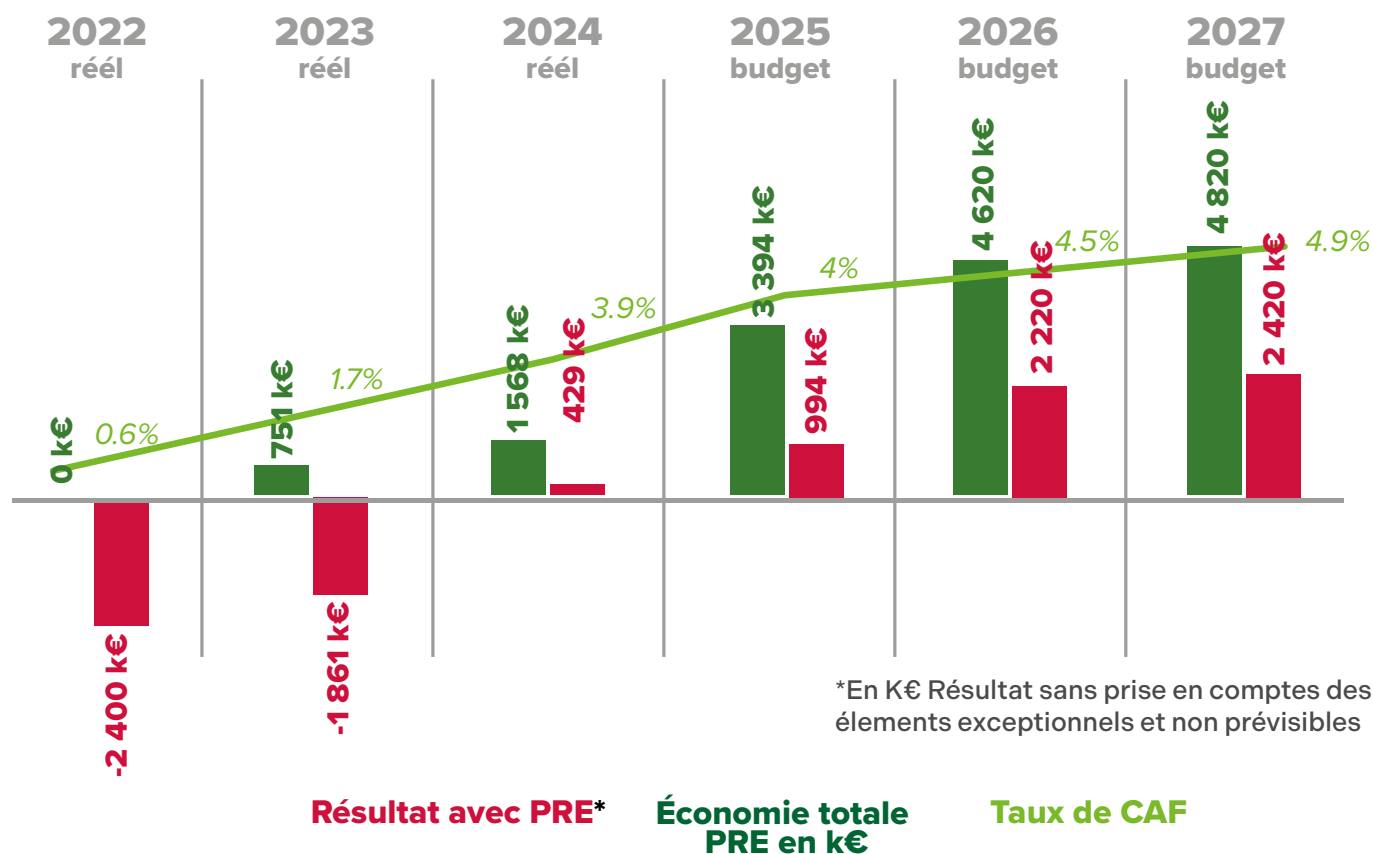
*NB : Les annexes des états financiers sont à votre disposition, sur simple demande.

INVESTISSEMENTS

ADAPEI-ARIA DE VENDÉE :
ÉVOLUTION SUR 6 ANS



POINT SUR LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE



Concernant le plan de retour à l'équilibre financier, l'Adapei-Aria 85 a engagé résolument le plan d'économies tel qu'arrêté en janvier 2024 avec nos financeurs et nous percevons les premiers fruits tout en préservant la qualité de l'accompagnement. Sur l'ensemble de l'association, le PRE a permis d'économiser 1568 K€ en 2024 par rapport à 2022 (objectif : 4820k€ par an à partir de 2027), principalement sur les frais de siège/mutualisés et sur l'intérim. Sur les années 2025 et 2026, les économies se porteront notamment sur la baisse du recours au CDD avec la mise en place du nouvel accord sur l'organisation du temps de travail.

Nous sommes désormais optimistes sur notre capacité à redresser notre situation financière et à dégager des marges de manœuvre pour pouvoir investir.

AFFECTATION

DES RÉSULTATS 2024

Financiers	Résultat Comptable 2024	Résultat Effectifs	Affectation du résultat en repport à nouveau	Affectation du résultat en réserve d'investissement	Autre affectation en réserve de compensation de charge
ARS - CPOM	1 472 593 €	1 624 121 €		1 626 929 €	-2 809 €
Conseil Départemental 85	-1 830 202 €	-1 953 580 €	-1 953 580 €		
DDETS	287 729 €	287 729 €	287 729 €		
AGEFIPH	30 557 €	30 557 €	30 557 €		
ARS/AGEFIPH	5 586 €	3 600 €		3 600 €	
Production esatco Vendée	390 730 €	390 730 €	71 464 €	319 266 €	
Gestion Propre	119 259 €	128 200 €	-59 206 €	187 406 €	
Conso	-54 891 €	-54 891 €	-54 891 €		
ARS hors CPOM	8 103 €	7 251 €		7 251 €	
Total Général	429 463 €	463 715 €	-1 677 928 €	2 144 452 €	-2 809 €

Les affectations de résultats suivent des règles précises et différentes suivant chaque financier. Dès que cela est possible le conseil d'administration propose d'affecter les résultats en réserve d'investissements afin de soutenir l'effort important de l'association à venir.

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur la note « 1.4.2 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06.

La mise en application de ce nouveau règlement comptable a eu pour conséquence des modifications relatives à la présentation des comptes annuels et en particulier en ce qui concerne le résultat exceptionnel et les transferts de charges.

- sur la note « 1.4.1 Evènements de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui expose sur la réaffectation de fonds, validés par le financeur.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note page de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2019-04 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

4

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 21 mai 2025

KPMG SA



Dominique GRIGNON

Associé



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Le Plis Saint Lucien Route de Beauport CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions avec la SCI Le Bon

Personnes concernées : Monsieur Denis Bossard, Administrateur de l'association ADAPEI-ARIA de Vendée et Gérant de la SCI Le Bon.

Nature et objet :

- Locations immobilières

Désignation	Etablissements	Etablissements concernés	Charge de l'exercice
6 rue René COTY - 85000 La Roche-sur-Yon	201	ESAT COTY (Etablissement n°201)	60 530 €
63 Rue Philippe Lebon 85000 La Roche-sur-Yon	210	ESAT CO "Les Bazinières" (Etablissement n°210)	0 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	325	DDAVS (Etablissement n°325)	6 771 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	327	ADAPT AUTISME (Etablissement n°327)	4 104 €
Différentes antennes de SESSAD (Fontenay-Le-Comte, Luçon, Challans)	407	SESSAD (Etablissement n°407)	130 177 €
20 Impasse Newton - 85000 La Roche-sur-Yon	408	DIP'S- (établissement n°408)	34 157 €
Boulevard de la capitale du Bas Poitou 85200 FLC	409	IME Les Trois Moulins (Etablissement n°409)	238 676 €
Impasse Faraday - 85000 La Roche-sur-Yon	411	S.A.A.I.S (Etablissement n°411)	36 363 €
18, Rue René Masson - 85200 Fontenay-Le-Comte	414	DMSHP/UHTT (Etablissement n°414)	176 584 €

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

3

Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	419	EMM (Etablissement n°419)	4 505 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	501	SIEGE (Etablissement 501) et local archives	186 932 €
20 Impasse Newton - 85000 La Roche-sur-Yon	601	CAP EMPLOI (Etablissement n°601)	53 424 €
Impasse Faraday - Les Petites Bazinières - La Roche-sur-Yon	701	DAMPP (Etablissement n°701)	82 429 €
TOTAL			1 014 652 €

- Compte courant

Une avance en compte courant a été consentie par votre association au profit de la SCI Le Bon pour un montant total de 750 000 € au 31 décembre 2024.

- Refacturation de personnel

Une refacturation de personnel à la SCI Le Bon par votre association, moyennant une redevance de 8 174 €, a été comptabilisée en produits dans les comptes de votre association clos au 31 décembre 2024.

- Refacturation de taxes foncières et transfert de charges

Une refacturation des taxes foncières par la SCI Le Bon à votre association pour un montant de 74 004 € a été comptabilisée en charges au cours de l'exercice 2024.

- Engagements hors bilan : Cautions

Votre association s'est portée caution sur des emprunts souscrits par la SCI Le Bon pour un montant total de 1 020 115 €.

2. Conventions avec la SCI Coty

Personnes concernées : Monsieur Denis Bossard, Administrateur de l'association ADAPEI-ARIA de Vendée et Gérant de la SCI Coty.

Nature et objet :

- Compte courant

Une avance en compte courant a été consentie par votre association au profit de la SCI Coty pour un montant total de 70 000 € au 31 décembre 2024. Cette avance n'est pas rémunérée.

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Location immobilière

La SCI Coty loue les locaux de L'ESAT Coty (établissement n°201) situé au 8 rue René Coty - Zone Acti Sud - 85000 La Roche-sur-Yon à votre association. Les charges de location de votre association s'élèvent à 78 959 € dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Engagements hors bilan : Cautions

Votre association s'est portée caution sur des emprunts souscrits par la SCI Coty pour un montant total de 473 737 €.

3. Rémunération brute de l'ensemble des directeurs (siège et établissements) de l'association

Personnes concernées : L'ensemble des directeurs du siège et des établissements.

Nature et objet : La rémunération brute des directeurs du siège et des établissements, comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 2 078 261 €.

4. Convention de prestation de services d'externalisation de la DSIN avec la société SYNAPPSE

Personnes concernées : L'association ADAPEI-ARIA de Vendée détient 50% du capital de la société.

Nature et objet :

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre de l'exécution de ce contrat de prestation s'élève à 1 377 672 € au 31 décembre 2024.

Angers, le 21 mai 2025

KPMG SA



Dominique GRIGNON

Associé

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT PATRIMOINE 2024

PROPOS INTRODUCTIF :

LE PATRIMOINE AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

L'année 2024 a été riche pour le patrimoine de l'association, notamment marquée par deux projets importants ainsi que par de nombreuses actions de fond en matière de gestion patrimoniale.

- Le premier projet concerne l'IME des Terres Noires. En novembre, nous avons reçu l'accord de l'ARS sur les volets techniques et financiers de la première phase du programme, à savoir l'adaptation du bâti pour les sections autisme et polyhandicap. Cet aval représente une étape décisive venant couronner un important travail d'analyse des besoins de l'établissement. Il a été réalisé avec rigueur avec les équipes concernées afin de traduire l'ensemble en un programme technique cohérent et adapté aux capacités budgétaires. L'année 2025 sera consacrée aux études architecturales, avec un objectif de lancement du chantier au cours des premiers mois de 2026.
- Le second projet majeur de l'année est l'identification d'un nouveau site pour l'Unité d'Insertion Professionnelle (UIP) du DMS-HP. Il a pu être identifié en début d'année dans des locaux existants contigus l'ESAT Coty permettant, entre autres, une mutualisation des espaces de restauration. Dans la perspective d'un départ du site fin mars 2025, ce projet a été traité comme une priorité, et les travaux ont pu débuter en fin d'année.

- Parallèlement, l'année 2024 a permis de faire avancer de manière significative le dossier de mise en sécurité incendie du Centre d'Habitat de Rives de Fougrerais, dont les problématiques avaient été détectées en 2022. Après les travaux d'urgence engagés en 2023, l'année écoulée a été consacrée à la finalisation du programme de remise aux normes. La commission de sécurité ayant validé le projet, les travaux pourront être réalisés en 2025.
- Enfin, l'année 2024 a été mise à profit pour mener une première revue complète du patrimoine bâti de l'association, en lien avec les directions d'établissement. Près de 30 réunions ont ainsi permis d'aborder de manière concrète les problématiques de maintenance, les freins liés aux bâtiments, les axes d'amélioration pour les personnes accompagnées comme pour les professionnels, ainsi que les évolutions possibles de l'activité. Ces échanges, d'une grande richesse, ont permis une détection plus rapide des besoins, un déclenchement plus réactif des actions correctrices, et une meilleure anticipation des projets à venir. Qu'ils soient modestes et intégrés aux budgets annuels ou plus ambitieux et inscrits au plan pluriannuel d'investissement, plus de 140 projets ont d'ores et déjà été identifiés et hiérarchisés pour les années à venir.

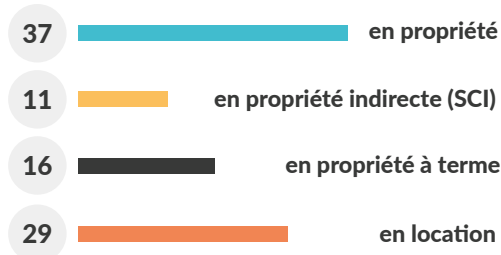
DONNÉES CHIFFRÉES GLOBALES

DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2024

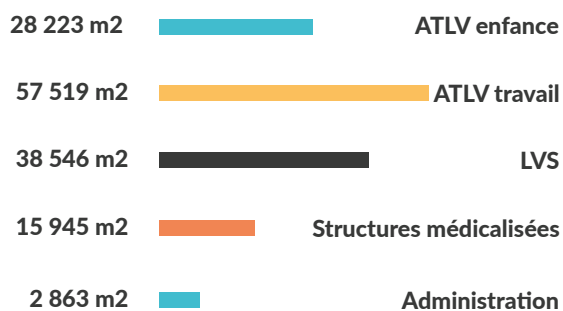
SURFACE DES SITES : 1 203 789 M²



NOMBRE DE SITES : 93



SUPERFICIE AFFECTÉE DES BÂTIMENTS : 143 096 M²



LES CHANTIERS FINALISÉS

EN 2024

NOUVEAU SITE :



Habitat Inclusif Fontenay le Comte : Réhabilitation d'un bâtiment existant avec 14 logements, réalisée avec Soliha - Remise des clés 3ème trimestre 2024

TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS :

- Transformation de l'éclairage en LED : CH La Roche sur Yon, Pouzauges, Saint Michel le Cloucq et La Gaubretière
- Chaufferie/Plomberie :
 - CH Challans : première phase de correction des problèmes, le résultat ne sera sensible que pour la prochaine saison de chauffage
 - CH Aizenay : changement du ballon d'eau chaude sanitaire
 - ESAT Bazinières :
 - Mise en place du chauffage (PAC) et de la production d'eau chaude dédiée au restaurant
 - Changement des réseaux d'eau froide
 - ESAT Fontenay :
 - Installation d'une solution de chauffage pour l'atelier bois (poêles à bois avec palettes d'atelier)
 - Séparation des eaux usées et eau de pluie pour le site historique (réglementaire)
 - Réparation de la Pompe À Chaleur (blanchisserie)

➤ Toitures et façades :

- IME Challans : réparation de la façade suite à un accident
- ESAT Montaigu : changement d'un des deux chéneaux

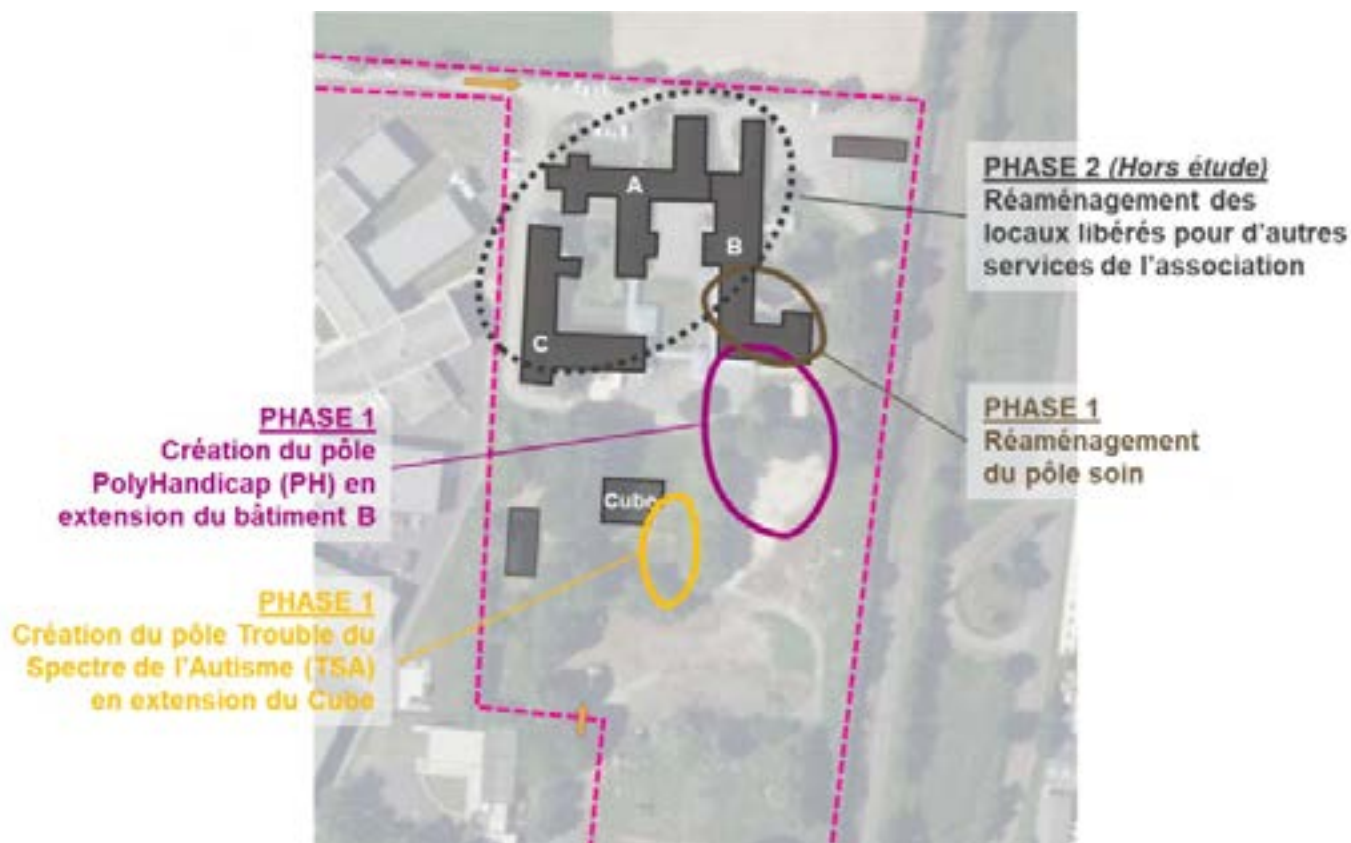
➤ Sécurité :

- ESAT Bazinières : modification de l'escalier pour accès à l'atelier couture
- CH Chantonay : remplacement des Vélux de désenfumage
- IME Les Herbiers : changement de l'alarme incendie
- EA Bois : mise à jour du classement ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement)
- MAS Moulleron : installation d'un portail à l'entrée du site
- CH Fontenay : installation d'une bâche incendie

LES CHANTIERS EN COURS OU EN PRÉPARATION :

➤ CH Rives de Fougerais (sécurité incendie) : un accord a été trouvé avec la commission de sécurité pour un schéma directeur de travaux de mise en sécurité incendie. Les travaux seront réalisés en 2025.

➤ IME La Roche-sur-Yon : le programme technique de plus de 150 pages pour la phase 1 a été finalisé et a reçu l'accord de l'ARS sur son contenu technique ainsi que sur sa dimension budgétaire. Les prochaines étapes sont la sélection de l'architecte et le lancement des études.



PLAN D'ORGANISATION DU SITE

- CH Pouzauges : études préalables en cours avec Vendée Logement pour la reprise des chaufferies, de l'ensemble des réseaux d'eau et autres améliorations
- CH La Gaubretière : études préalables à la réfection des réseaux d'eau chaude sanitaire
- CH Montaigu : études préalables à la réfection des réseaux d'eau chaude sanitaire
- ESAT Coty : études préalables au remplacement de la chaudière
- ESAT Montaigu : études préalables au déménagement de l'atelier espaces verts
- CH Les Herbiers : mise aux normes de sécurité incendie du foyer de semaine

A la fin de l'année 2024, deux opérations sont en cours de finalisation

- DMS HP UIP : aménagement du nouveau site pour l'UIP dans des locaux contigus à l'ESAT Coty. Le personnel et les personnes accompagnées par l'UIP partageront la restauration de l'ESAT. Les travaux sont terminés depuis mars 2025.



- IME Les Herbiers : Création d'espaces ressources pour le pôle autisme et mise aux normes incendie. Trois des quatre espaces sont terminés fin 2024, le dernier sera terminé pendant les vacances de février 2025 afin de ne pas perturber l'activité de l'IME.

LES OPÉRATIONS PRINCIPALES PRÉVUES EN 2025

- CH Fontenay-le-Comte : dernière phase de réhabilitation des pavillons du centre d'habitat : UV2-3-5
- ESAT La Mothe-Achard : rénovation du site historique et réimplantation des équipes
- CH Les Sables d'Olonne : modification de la salle de restauration du bâtiment FH
- SAJ Challans : transfert du site de l'ESAT vers le site du CH
- SAJ Fontenay : transfert du site de l'IME Gué Braud vers le site du CH
- MAS Mouilleron : modifications pour accompagner le développement de l'accueil de jour
- IME Les Herbiers : première phase de rénovation des peintures intérieures
- IME Les Herbiers : installation de rails de transfert dans la partie ancienne de la section PPH
- IME Challans : reprise des façades extérieures abîmées
- CAP Emploi : réagencement bureaux et accueil
- CH Pouzauges : séparation et climatisation préparation froide en cuisine
- DAMPP : création d'un SAS sécurisé
- ESAT Coty : Optimisation des surfaces de stockage et du stationnement des véhicules
- CH Luçon : achat du futur site et préparation programme technique
- Sainte Gemme la Plaine : création d'un hangar de stockage avec production photovoltaïque
- Siège : réorganisation des bureaux et parkings
- ESAT Challans : rénovation complète de la toiture du bâtiment espace vert
- CH Les Herbiers : rénovation partielle des toitures terrasses
- UMSS : Réfection de la couverture

CONCLUSION

L'année 2024 marque un tournant dans la gestion patrimoniale de l'association, avec une transition amorcée entre une logique de réaction face aux urgences techniques et une approche davantage tournée vers l'anticipation. Ce changement de posture, particulièrement visible dans le renouvellement des composants majeurs tels que les chaufferies ou les systèmes de sécurité incendie, doit impérativement être poursuivi et consolidé dans les années à venir.

Dans cette dynamique, l'accompagnement des établissements dans leur maintenance constitue un levier essentiel d'amélioration. Il s'agira, à court terme, d'harmoniser les pratiques de maintenance sur l'ensemble du parc immobilier, et de mettre en place des contrats-cadres associatifs pour les équipements critiques (SSI, plomberie, chaufferie, etc.), afin de garantir la sécurité, la pérennité des installations et une meilleure maîtrise des coûts.

Enfin, les nombreux projets actuellement en préparation rappellent l'importance d'une planification rigoureuse et de long terme. Un projet patrimonial se construit dans la durée : il repose sur environ 18 mois d'études et de conception, auxquels s'ajoutent en moyenne 18 mois de réalisation. Ce processus implique une réflexion technique étroitement articulée au projet d'établissement, condition indispensable à la réussite des opérations.

Si du chemin reste encore à parcourir pour retrouver une situation patrimoniale homogène sur l'ensemble des sites de l'association, les choses s'améliorent. Le travail réalisé en 2024 ajoute de nouvelles briques à une gestion patrimoniale plus proactive, cohérente et concertée. Il constitue un socle pour accompagner, dans les meilleures conditions, l'évolution des besoins des établissements et des publics accueillis.

CONCEPTION : ATELIER INTERMEDIA DU DMS-HP - MAI 2025
ADAPEI-ARIA DE VENDÉE - ROUTE DE BEAUPUY - LE PLIS ST LUCIEN - 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF
CRÉDITS PHOTOS : ADAPEI-ARIA DE VENDÉE, FREEPIK, SHUTTERSTOCK, PEXEL



Le Plis Saint-Lucien

Route de Beaupuy CS 30359

85009 Moulleron-le-Captif Cedex 09

02 51 44 97 00

<https://www.adapei-aria.com>

